

Décision relative à une demande de changement de dénomination d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de changement du nom commercial du produit phytopharmaceutique **FAZOR** en **HIMALAYA**

de la société ARYSTA LIFESCIENCE REGISTRATIONS GREAT BRITAIN LTD
enregistrée sous le n°2016-0784

Le changement de dénomination du produit référencé ci-après est accordé en France.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Informations générales sur le produit

Nom du produit	
Nouvelle dénomination	HIMALAYA <ul style="list-style-type: none"> - CATAPULT STAR - FAZOR STAR - TUBERCLEAN J - DELETE
Ancienne dénomination	FAZOR
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	ARYSTA LIFESCIENCE REGISTRATIONS GREAT BRITAIN LTD Brooklands Farm, Cheltenham Road Evesham, WR11 2LS ROYAUME-UNI
Formulation	Granulé dispersable (WG)
Contenant	600 g/kg – hydrazide maléique
Numéro d'intrant	8400425
Numéro d'AMM	8400425
Fonction	Régulateur de croissance
Gamme d'usages	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le **22 AVR. 2016**

Françoise WEBER
Directrice générale adjointe des produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)